

Découvrir la Validation des compétences

RÉF | 7782

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Vos compétences ne sont pas officiellement reconnues ?

Vous les avez acquises sur le terrain, lors d'une expérience professionnelle, d'une activité bénévole, d'un loisir ou autre et vous n'avez pas de titre scolaire ?

Démontrez votre savoir-faire : faites valider vos compétences !

Après réussite d'un test pratique, vous recevrez un titre officiel reconnaissant vos capacités professionnelles. Il augmentera vos chances de décrocher un job à votre niveau et pourra raccourcir votre parcours de formation.

Programme

La formule vous intéresse ?

La Validation des compétences et la Cité des métiers de Bruxelles organisent régulièrement des séances d'information.

Pour savoir si votre métier est repris dans les métiers à valider, rendez-vous sur le site : <https://www.cvdc.be/metiers>

Au programme :

- Qu'est-ce que la validation des compétences ?
- Pourquoi valider vos compétences ?
- Comment obtenir un Titre de compétence ?
- Qui peut se présenter à ces épreuves de validation ?
- Pour quels métiers ?
- Besoin d'un coup de pouce avant de passer les épreuves de validation des compétences ?

Type de formation [Institutionnel](#)

ORGANISATION

Durée 2 heures

Horaire

Présentez-vous directement à l'accueil de la Cité des métiers à l'heure indiquée !

Coût Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Participez à l'une des séances programmées :

- jeudi 30 mai 2024 à 14h00 : « Atelier »

Comment s'inscrire ?

- jeudi 27 juin 2024 à 14h00 : « Atelier »

Comment s'inscrire ?

Organisme

Cité des métiers de Bruxelles
Avenue de l'Astronomie 14
1210 Bruxelles